

## **Quartier des Clairs-Soleils - Aménagement d'une aire de jeux (ancien site de la tour 106)**

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** Dans le cadre du PRU des Clairs-Soleils, les programmes de démolition de logements sociaux, tels que Mirabeau et La Banane, ont conduit à supprimer plusieurs aires de jeux présentes sur le quartier.

Sur l'ensemble des projets de requalification et reconstruction, seule la requalification du parc public, situé entre la rue Mirabeau et la future Place Centrale, prévoit actuellement l'aménagement d'une aire de jeux.

L'ensemble du quartier se retrouve donc en déficit d'aires de jeux, notamment les habitants des logements de Besançon Grand Habitat, sis du 102 au 122 rue de Chalezeule.

Ce constat est d'ailleurs appuyé par une demande du conseil de quartier.

Il a donc été décidé d'étudier l'aménagement d'une aire de jeux, sur le site de l'ancienne Tour 106, qui réponde à cette demande d'une aire de jeux de proximité. Les terrains correspondant à l'emprise du bâtiment appartiennent à Grand Besançon Habitat et doivent être rétrocédés à la Ville.

Le projet étudié s'articule autour de deux concepts :

- deux espaces détente en périphérie, destinés aux petits (à partir de 18 mois) et leurs parents, composé d'un jeu de thématique «se balancer» (jeu type sur ressorts), ainsi que de bancs ;
- une structure de jeux au centre, dédiée aux plus grands (3/8 ans), permettant de grimper, glisser, s'asseoir, se rencontrer (jeu type toboggan associé à un filet et module de rencontre).

L'ensemble sera clôturé et bordé d'un espace engazonné et planté.

Le montant des travaux se décompose comme suit :

- Travaux de terrassements et maçonnerie	14 500 € HT
- Jeux et sols souples	40 000 € HT
- Espaces verts, clôture et mobilier urbain	19 500 € HT
<b>Total</b>	<b>74 000 € HT</b>

La Ville sollicitera le Département du Doubs au titre du Fonds de Requalification Urbaine et l'Etat au titre du Fonds d'Intervention pour la Ville, à hauteur de 25 % (18 500 €) pour chaque partenaire, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

La consultation pour ces travaux intégrera également les jeux et sols souples nécessaires pour l'aire de jeux du parc. En effet, le marché en cours de la SEDD avec l'entreprise BONNEFOY sur la place et le parc, sous maîtrise d'oeuvre extérieure (Architecte LHOMME et NECTOUX, Atelier du paysage Mme HOUILLON) ne concerne que la plateforme.

### **Echéancier prévisionnel des travaux :**

- Finalisation des études : mi-février 2007
- Consultation des entreprises : jusqu'à fin mars 2007
- Travaux : avril - mai 2007

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme des travaux, dont le coût prévisionnel est estimé à 74 000 € HT, les crédits étant imputés au chapitre 23.824.2313.3606, code service 30300,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés de travaux, après mise en concurrence, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics en vigueur,

- autoriser M. le Maire à solliciter les financements de l'Etat et du Département du Doubs et à les inscrire en recettes à réception des notifications attributives par décision modificative au budget de l'exercice courant au chapitre 13.824.1321/1323.3606.30300.

**«M. LE MAIRE :** Je suis allé à Clairs-Soleils il y a très peu de temps avec Jean-Luc BOYER entre autres. Des mamans sont venues nous voir pour nous dire que leurs gamins n'avaient rien pour jouer au bas des tours. On en a parlé avec Denis BAUD et 3-4 mois après cette rencontre, une aire de jeux a été réalisée pour les gamins. Je veux féliciter Grand Habitat Besançon et les services municipaux pour leur diligence».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 25 janvier 2007.*